

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
de la commune de Chouday  
en date du lundi 28 novembre 2016 à 18 h 30**

**Présents**: Mrs et Mmes BRANCHEREAU Carole, BARDON Louis-Patrick, , CHARPENTIER Isabelle, Mr DIEZ DEL VAL Stéphane, PILLET Stéphane, PERIOT Didier

**Absents excusés**: Mme BONNEFOY Joëlle, Mr DUBOIS de la SABLONIERE Yann

**Pouvoirs**: Mme RATERO Stéphanie a donné pouvoir à Mr BARDON Louis- Patrick

Mr LE BIHAN Herve a donné pouvoir à Mme BRANCHEREAU Carole  
Mr ROUSSEAU André a donné pouvoir à Mr PERIOT Didier

Convocation du conseil municipal du 22 novembre 2016.

Mr PERIOT Didier est désigné comme **secrétaire de séance**.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du dernier procès-verbal
- Compte- rendu des décisions du Maire
- Création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population de 2017
- Choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la maison du tennis et la construction d'un atelier communal
- Tarifs communaux 2017
- Vente du terrain « Les Champs de Vorlay »
- Questions diverses : Borne à incendie, plan de déneigement

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 octobre 2016

**1. Compte-rendu des décisions du Maire**

Mme le Maire expose que dans le cadre de ses fonctions, elle a procédé aux décisions suivantes :

- Signature des devis
- Massif de la place des marronniers : 612,00 € TTC
- Massifs et engazonnement place et église : 2340,00 € TTC
- Installation d'un sèche-mains ; 878,40 € TTC
- Commande de carnets : 197 € H.T.

## **2. Création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population de 2017**

Le recensement de la population aura lieu à Chouday du 19 janvier au 18 février 2017.

Il y a lieu de procéder à la création d'un emploi d'agent recenseur et à la nomination d'une personne pour procéder à cette opération.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'agent recenseur pour le recensement de la population qui aura lieu de 19 janvier au 18 février 2017.
- désigne Mme Jocelyne Boureux, secrétaire de mairie pour assurer cette mission.

**Délibération 2016-séance du 28/11/16 – n°26**

## **3. Choix d'un maître d'œuvre pour la réhabilitation de la maison du tennis et la construction d'un atelier communal**

Mme Le Maire rend compte au Conseil municipal, que dans le cadre de la réhabilitation de la maison du tennis et la création d'un atelier communal, il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour assurer la maîtrise d'œuvre, 3 sociétés ont été consultées :

- SARL Architecture+,
- Patrick huguet
- DS Architecture

Seulement 2 sociétés ont répondu à cette consultation.

- Patrick HUGUET en partenariat avec AB + Ingénierie : 17 200 € H.T

- DS Architecture : 19 035 € H.T.

Le Conseil municipal, après ouverture des plis et à l'unanimité, a retenu la proposition de Patrick Huguet en partenariat avec AB+ Ingénierie pour la somme de 17 200 € H.T.

#### **Délibération 2016-séance du 28/11/16 – n°27**

### **4. Révision des tarifs communaux pour 2017**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels pour l'année 2017.

#### **Salle des fêtes :**

- Habitants de Chouday : 1jour / semaine 80 €  
Week-end 95 €
- Tous publics : 1 jour/semaine 180 €  
Week-end 260 €

+ 90 €/jour supplémentaire

- ½ journée sans cuisine 80 €

Gratuite pour les associations communales

#### **Salle des associations :**

- 1 jour : 30 €
- ½ journée : 20 €

Limitation du nombre de locations pour les habitants de Chouday à 2 /an et /foyer.

#### **Cimetière :**

- 40 € le m<sup>2</sup>

#### **Délibération 2016-séance du 28/11/2016 – n°28**

### **5. Vente du terrain « Les Champs de Vorlay »**

Un acquéreur a fait une proposition pour l'achat du terrain « Les Champs de Vorlay » cadastré section YD n° 14 d'une contenance de 56a 77ca sur la base de 6 500 € l'ha.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tous les actes à intervenir pour la somme de 3 690,05 €.

## **Délibération 2016-séance du 28/11/2016 – n°29**

### **6. Questions diverses**

➤ **Borne à incendie** : Une borne à incendie supplémentaire sera créée au hameau de la « Boutanderie » pour un montant d'environ 4000 € (voir dernier PV pour plus de détails).

➤ **Plan de déneigement** : Mme Le Maire expose qu'en cas de fortes chutes de neige, il serait nécessaire d'établir un plan de déneigement sur la commune pour clarifier la ligne de conduite à tenir en ce qui concerne les administrés et les services municipaux.

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité cette décision et autorise Mme le Maire à prendre les dispositions nécessaires (arrêté, plan de déneigement).

**Fin de séance à 19h15**